

Le chômage

présentement le gouvernement, monsieur l'Orateur? Eh bien, il nous parle du placement de 105,000 jeunes dans des emplois d'ici la fin du mois de mars 1981. On parle de 40,000 accords conclus à travers le Canada avec des employeurs, qui ont permis la création de plus de 57,000 emplois. A notre avis, les progressistes conservateurs ne semblent pas assez efficaces. Ils parlent toujours de demain pendant que les libéraux ne parlaient que d'hier, alors que la population sans travail au pays demeure avec le même problème, celui de l'autosuffisance en matière de pénurie d'emplois! Pour ce qui est du programme Canada au travail, monsieur l'Orateur, on lit, et je cite:

les coupures ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada...

J'ai été un peu surpris de retrouver cela dans la motion.

● (1740)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre son discours qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, pour terminer, je remercie beaucoup les libéraux. Pour une fois, ils vont apprendre à être polis.

En fait, dans ma circonscription j'ai été un peu étonné de retrouver, je le répète parce que là ça criait un peu, mais cela va se calmer, j'ai été un peu étonné de retrouver cela dans la motion. En fait, dans ma circonscription, au sujet des projets Canada au travail, j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de différence par rapport aux années passées. Lorsque je me compare aux autres députés, je trouve que Roberval a reçu sa juste part du gâteau. Bien sûr, j'aurais aimé comme tous mes collègues que le montant total soit plus élevé, bien qu'il soit de un million de plus que l'an dernier. J'aurais préféré que les 156 projets présentés par les gens de Roberval soient tous acceptés. Si je me mets à la place des promoteurs de ces projets, je suis convaincu que tous considèrent leur projet comme acceptable et très urgent. Mais s'il y a des critères à respecter, le taux de chômage local à considérer par rapport au montant alloué par le gouvernement dans chaque circonscription, ça va.

Ces projets ont toujours pour but de procurer du travail saisonnier à des chômeurs qui sont sur le marché du travail, pour qu'ils puissent au moins accumuler de nouveaux timbres en vue de prolonger leurs futures prestations. Bien entendu, ces projets devront apporter un actif permanent dans toutes les municipalités où ils seront exécutés. C'est pourquoi j'encourage et je veux remercier le ministre cet après-midi qui nous a donné un peu l'idée du renouveau qu'il voulait faire dans les projets Canada au travail. Il veut s'orienter davantage pour seconder l'entreprise privée, comme il l'a dit, parce que les

[M. Gauthier (Roberval).]

vrais emplois, les emplois permanents, existent au niveau de l'entreprise privée, et il peut être sûr que de ce côté-là nous serons derrière lui et que nous essaierons de procurer davantage d'emplois permanents au Canada.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants sans amendement: le bill C-17, Loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada, et le bill C-18, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle Zélande, 1932, la Loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la Loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932.

LA SANCTION ROYALE

[Français]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Le 6 décembre 1979

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 6 décembre, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général
Edmond Joly de Lotbinière

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

[Français]

Et de retour,

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants: